

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Elisa Caron

<https://www.cadre21.org/membres/ac35b06712258ea7b50ec106>

Date d'obtention : 2020-10-09 13:49:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto c'est que l'évènement doit se passer à l'école ou avoir des répercussions à l'école. Si je suis confronté à une telle situation, je dois immédiatement me référer à la trousse et suivre les étapes.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais me sentir d'avantage outillé et plus en contrôle lorsque je serai confronté à ce genre de situation dans mon milieu de travail.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je m'assurerai d'accueillir le jeune avec bienveillance. Je vais m'assurer de bien faire mon intervention avec la trousse afin de bien faire les étapes et de ne pas nuire au processus judiciaire qui peut en découler. De plus, je ne vais jamais regarder les photos et ou les vidéos.